

Par dépôt électronique, courriel et poste

Le 13 avril 2017

M. Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette

Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2017 – Phase 2
Votre dossier : R-3981-2016
Notre dossier : R052464 YF

Cher monsieur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur »), selon les indications de la Régie émises lors de l'audience du 11 avril 2017, transmet sa proposition pour sa réplique aux plaidoiries des intervenants dans le dossier décrit en rubrique.

Le Transporteur propose à la Régie qu'il puisse rendre sa réplique le 5 mai 2017.

Tel que mentionné en audience par le soussigné, le Transporteur souligne que le calendrier réglementaire en cours est chargé notamment avec le dossier R-3897-2014 dont l'audience débute sous peu.

Le Transporteur, y incluant son procureur, n'est pas en mesure d'offrir à la Régie une réplique complète aux plaidoiries extensives des intervenants avant la date proposée. Le Transporteur souligne qu'il devra également soumettre sa réponse à la question de la formation le 10 avril 2017¹.

Le Transporteur soutient respectueusement que le délai proposé pour sa réplique est raisonnable dans les circonstances et estime que celui-ci n'aurait aucun impact sur la célérité ainsi que l'équité du processus d'audience en cours dans le présent dossier.

Veuillez recevoir, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette

c.c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ Notes sténographiques, 10 avril 2017, pages 281 et ss.